

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| CAHORS ville..... | 3 fr. | 5 fr. | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

BONNE PROPOSITION

M. Vigouroux, député de la Haute-Loire, vient avec quelques-uns de ses collègues, de prendre une très heureuse initiative. Il s'agit de venir en aide d'une façon efficace aux victimes des sinistres agricoles. A l'heure actuelle, le parlement a prévu pour porter secours aux cultivateurs frappés par les orages ou les autres intempéries, une somme de 1.600.000 francs. Ce crédit est par trop insuffisant ; il permet tout au plus d'accorder aux cultivateurs atteints une indemnité de 3 %, autant dire rien. Encore faut-il, pour avoir droit à cette indemnité dérisoire, être reconnu nécessaire !

M. Vigouroux observe avec beaucoup de raison qu'étant donné toutes les difficultés que les petits cultivateurs éprouvent à s'assurer contre les effets des orages ou des sinistres qui détruisent leur récolte, le devoir incombe à l'Etat et aux collectivités d'employer sous une forme spéciale les principes d'assistance et de provoquer en faveur des victimes des orages et des intempéries qui, en quelques minutes, ruinent des régions entières, appauvrissent pour de longues années des populations de travailleurs intéressants.

Le remède, on peut le trouver dans la création d'une caisse de secours qui devrait disposer chaque année d'une trentaine de millions. De cette façon si l'on ne peut indemniser totalement les perdants, on leur assurerait tout au moins une aide efficace, une allocation qui permettrait d'indemniser 20 à 40 0/0 de la perte.

Sur le produit de l'impôt foncier, l'Etat abandonnerait 25 millions. Les communes et les départements, à l'aide de centimes extraordinaires, complèteraient la somme nécessaire.

Il y aurait là une véritable œuvre de solidarité sociale dont nous n'avons pas le nous semble, besoin de démontrer l'utilité. Tous seraient intéressés au bon fonctionnement de cette caisse de secours et accepteraient le léger sacrifice qui lui serait imposé pour assurer ce fonctionnement.

La proposition de M. Vigouroux vaut donc d'être prise en sérieuse considération. La commission de l'agriculture à qui elle a été renvoyée ne peut manquer de l'approuver.

Souhaitons que, dès la rentrée, elle présente un rapport favorable et s'efforce de faire aboutir une réforme aussi désirable.

C. R.

M. Berry soutient un projet tendant à ce que les ministres députés ne puissent pas prendre part au vote des ordres du jour présentés à la suite des interpellations, ni à celui des propositions visant les actes du gouvernement.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 11 Juillet 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du projet sur le monopole des inhumations.

M. Delahaye combat sur l'article 2, le monopole municipal.

M. Guillier dit qu'il n'y a pas de raison pour municipaliser obligatoirement la plupart des services et des fournitures pour les inhumations, et soutient l'amendement Girard.

M. Milliès-Lacroix combat la thèse de M. Guillier, et demande au Sénat de repousser l'amendement.

Par 131 voix contre 118, l'amendement est rejeté : la première partie de l'article 2 est votée ; puis après discussion sur l'interdiction des emblèmes religieux, les divers articles sont votés.

L'ensemble de la loi mis aux voix est adopté.

Et la séance est levée.

MOKRANI INTERVIEWÉ

Qui se souvient de Mokrani ? Après trente ans de baigne, la France l'avait oublié et, lui-même, à en juger par le ton apaisé de ses propos, paraît avoir oublié qu'on ne l'envoya pas en Calédonie pour le récompenser.

Il avait été condamné à mort cependant en 1873, par la cour d'assises de Constantine, après deux ans de détention préalable.

Son crime était d'avoir défendu jusqu'au bout, par les violences de l'insurrection, la possession du sol natal.

La peine fut commuée, par MacMahon, en celle des travaux forcés à perpétuité. Le président Loubet vient de le gracier.

Voici en quels termes il s'est entretenu avec un confrère du Petit Provençal, qui lui demandait ses impressions de voyage et de captivité :

— Nous avons accompli un excellent voyage ; le bateau est bon, le commandant aimable et le personnel digne d'éloges. Vraiment il n'y a pas à se plaindre.

— Avez-vous bien supporté cette longue captivité ?

La réponse se fait quelque peu attendre.

— Bien, nous déclare enfin Mokrani ; d'ailleurs l'administration me laisse bientôt libre et me confie un service postal sur divers points du territoire calédonien ; j'avais plusieurs chevaux et les fonctions me plaisaient beaucoup.

— Que dites-vous du pays ?

— C'est un pays admirable : il n'y fait jamais de température excessive, ni froid ni chaud. Cela est tellement vrai que si ma famille avait voulu venir là-bas, jamais je ne serais retourné en Algérie.

— Avez-vous fait choix d'une résidence ?

— Parfaitement, je vais habiter Coléah, où se trouve mon fils et toute sa famille. Et j'espère voir bientôt et embrasser mes petits-enfants.

— Demeurez-vous quelques jours à Marseille ?

— Oui ; deux amis et un de mes neveux qui sont venus m'attendre ont arrêté un appartement à l'hôtel Beauveau. Puis nous partirons bientôt pour Alger.

On voit que Mokrani ne revient pas chez nous le cœur plein de haine. Tout au contraire, il est résigné ; bien mieux, on dirait presque que la France compte à présent un ami de plus.

Chambre des Députés

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 11 juillet 1904

M. Chaumet demande à interpellier sur les fautes de l'administration de la marine.

M. Combes déclare qu'il n'est pas admissible que la Chambre désaïssisse la commission extra-parlementaire qu'elle a nommée après une première interpellation.

Il demande à la Chambre que la date de l'interpellation soit fixée lorsque la commission aurait terminé ses travaux.

M. Chaumet prie la Chambre de n'en rien faire et d'ordonner la discussion immédiate.

M. Thomson dit que la commission a à présent commencé ses travaux : elle a envisagé sans haine, sans parti-pris, les divers rapports qui lui ont été soumis : elle en rendra compte. Il demande le renvoi de l'interpellation.

Par 315 voix contre 242, la proposition Chaumet est renvoyée à la première séance de la rentrée.

M. Lasies propose un projet de résolution tendant à relever le salaire des ouvriers de la marine.

M. Pelletan dit qu'il ne peut augmenter les salaires que si les effectifs sont réduits.

Le projet de résolution est renvoyé à la commission du budget.

M. Hubbard continue de donner des explications contre les élections de Calvi.

Mais par 317 voix contre 52, cette élection est validée.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les forces en présence

Suivant une dépêche de Pétersbourg à l'Echo de Paris, l'état-major évalue à 75.000 le nombre des Japonais employés au siège de Port-Arthur.

Les forces japonaises qui sont actuellement sur le théâtre de la guerre s'élèvent à 310.000 hommes environ.

Les forces russes s'élèvent à 180.000 hommes, sans compter les troupes occupées à la surveillance du chemin de fer, évaluées à 115.000 hommes.

Trois grands parcs de munitions et d'approvisionnements de toutes sortes accumulés à Liao-Yang, sont acheminés sur Moukden et Kharbine. Ce mouvement indique que Kouropatkine se décide à la retraite.

INFORMATIONS

Election législative

14^e arrondissement, 2^e circonscription de Paris

Inscrits, 11,076 ; votants, 7,766 ; bulletins nuls, 123.

Ont obtenu : MM. Steig, républicain radical socialiste, 3,385 ; docteur Doyen, nationaliste, 3,380 ; Courtois, socialiste, révisionniste, 698 ; Labordesque, républicain radical, 127 ; Montreux, libéral, 50. Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. le docteur Dubois, radical socialiste, décédé, élu député en 1902 par 4.784 voix contre 3.791, à M. Andriveau, nationaliste.

Fermeture des établissements congréganistes

L'Officiel de dimanche et lundi publie les arrêtés prescrivant, en exécution de la loi du 7 juillet 1904, la fermeture d'établissements congréganistes enseignants dans tous les départements de la France.

Le président du conseil a donné mandat aux préfets de faire notifier d'urgence par un commissaire de police ou tout autre agent qu'il leur appartient de désigner un extrait de cet arrêté :

1^o Au directeur ou directrice de chacun des établissements intéressés ;

2^o A la supérieure générale de chacune des congrégations visées, dont la maison-mère est dans le département, cette notification étant faite aux supérieures des autres congrégations par les soins des départements où sont situées les maisons mères ;

3^o Aux propriétaires des immeubles occupés par les congréganistes. Pareil extrait devra être en même temps, par les soins de l'agent chargé de la notification, affiché à la porte de la mairie. Ces notifications devront être effectuées au plus tard le 16 juillet courant, dernière limite.

L'enseignement congréganiste

700 établissements fermés

Le nombre total des établissements des frères des écoles chrétiennes, dont le gouvernement vient d'ordonner la suppression immédiate, s'élève au chiffre de 700 environ.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le conseil a décidé que la revue du 14 juillet aurait lieu à huit heures du matin.

Le conseil s'est ensuite entretenu de différentes questions figurant à l'ordre du jour des deux Chambres.

Le voyage du bey

Le bey a quitté dimanche matin Tunis pour s'embarquer sur le Desaix qui doit le transporter en France, où il vient rendre visite au Président de la République.

Des fêtes auront lieu à Paris en l'honneur du bey qui séjournera quelques jours en France.

Nouvelles d'Extrême-Orient

Le Courrier d'Haiphong a reçu de son correspondant de Bac-Kan la nouvelle que les populations sauvages de cette province, les Mans-Cuoc — d'autres disent les Meos — de la région de Lung-Vai, du côté de Mari, s'étant révoltés, l'inspecteur Castellani fut envoyé avec soixante-dix hommes pour voir ce qui se passait. Il parait qu'une nuit, pendant que tout dormait, les Mans escaladèrent le toit de sa cainha, hachèrent à coups de sabre la sentinelle, et se précipitèrent sur l'inspecteur. Celui-ci eut le temps de saisir une carabine et put parler les furieux coups de sabre qui lui étaient portés. Le bois de la carabine fut entamé en plusieurs endroits. Sous le choc de ses adversaires, M. Castellani tomba sur le plancher. Il fut heureusement dégagé par ses miliciens, qui embrochèrent à la baïonnette plusieurs Mans.

La défense viticole

Le gouvernement a fait déposer sur le bureau du Sénat, le projet de loi tendant à réprimer les fraudes commerciales sur les vins que vient de voter la Chambre. M. Antonin Dubost a été chargé du rapport qui sera favorable à ce projet que les sénateurs du Sud-Ouest s'efforceront de faire adopter avant les vacances.

Le Méditerranéen II

M. de la Vaulx, le célèbre aéronaute, est sur le point de terminer les préparatifs pour procéder à la traversée de la Méditerranée en ballon.

L'aérostat qu'il fait construire diffèrera de beaucoup de celui avec lequel il tenta en 1902 la traversée.

Il espère arriver, cette fois, au but dans d'excellentes conditions.

Le contre-torpilleur, le Pertuisan, accompagnera les expéditions qui vont avoir lieu.

Le ballon sera sphérique et muni d'un moteur et d'un propulseur. Le moteur à alcool de 22 chevaux actionnera une hélice de 7 m. 30 de longueur — la plus grande hélice construite jusqu'à ce jour, — imaginée par l'ingénieur M. Henri Hervé, inventeur des principaux organes du ballon maritime.

Tirage d'Obligations

Obligations foncières 1903

Le numéro 7,763 gagne 150,000 fr.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.

376,517 250,258 563,898 507,045
441,446 306,273 159,441 396,587

Cent trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Petites Nouvelles

Le Président de la République, à l'occasion du 14 Juillet, vient de signer un décret de grâce concernant 715 individus condamnés par des conseils de guerre et proposés pour des mesures de clémences.

L'ouverture de la chasse aura lieu, pour la première zone, comprenant les départements du midi, très probablement, le dimanche 14 août.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a signé avec le ministre de Suède et Norvège, un traité d'arbitrage semblable à ceux qui ont été déjà signés avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas.

A Rome, 3.103 ouvriers boulangers ont décidé de se mettre en grève.

Dimanche, à la Châtre, ont eu lieu les fêtes du centenaire de la naissance de Georges Sand.

Des discours ont été prononcés par MM. André Theuriot, Marcel Prévost, Séverine et Bouchard.

M. Lamandin, député, a été élu conseiller général du canton ouest de Lens, par 5.803 voix, sans concurrent.

Le Congrès des anciens élèves des lycées aura lieu à Toulouse.

Une mission italienne composée d'officiers, est arrivée à Saumur.

On annonce la mort du romancier René de Pont-Jest.

REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul, dans la Dépêche :

Il n'en est pas moins vrai que l'alliance du Trône et de l'Autel a rempli de longs siècles de notre histoire.

L'alliance du Tabernacle avec le Coiffe-Fort pourrait encore remplir de longues années. Elle durerait d'autant plus qu'elle se ferait plus étroite, ayant l'intérêt pour gage. Ce sont ces années-là que précisément je redoute, car pour nous elles se solderaient en luttes religieuses et en violentes batailles. Non ! certes, pour le final résultat, je n'en suis pas inquiet. Le résultat final, c'est la défaite certaine de cette monstrueuse alliance où les classes dirigeantes ont mis leur égoïsme et l'Eglise son intrigue. La liberté et le temps en viendront sûrement à bout.

De M. Jaurès, dans l'Humanité :

Pour nous, nous savons gré au président du Conseil, non seulement d'avoir confiné son œuvre anticléricale, malgré les calomnies, mais d'avoir prouvé au monde, et au parti clérical, en portant lui-même à la tribune l'affaire des Chartreux et en suscitant une enquête où les cléricaux pouvaient tout dire, que ni le gouvernement républicain, ni la majorité républicaine n'avaient à redouter aucune révélation.

Par là, tout espoir de chantage politique et d'occulte pression est arraché aux cléricaux ; et c'est un service de plus rendu par le président du Conseil à la République de laïcité.

Revue de la Presse locale

Du Réformateur.

Les mêmes qui criaient à l'impudence du parlementarisme naguère, se plaignent maintenant de la vigueur avec laquelle ce parlementarisme démolit une à une les pierres de la forteresse du favoritisme, d'obscurantisme, d'égoïsme et de haine, qu'ils avaient si laborieusement et si solidement construite pendant des siècles, et à l'abri de laquelle ils espéraient avoir raison du magnifique essor d'indépendance de l'esprit moderne.

Du Quercinois :

Elue précisément pour soutenir M. Combes et le général André dans les deux besognes dont ils ont été chargés, la majorité parlementaire continuera à les couvrir de ses votes. Au Palais-Bourbon comme dans les Parquets on obéit au « fait du prince » qui réside tout entier dans le mot d'ordre du Grand Orient.

Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de toutes les infamies du pouvoir et du Parlement.

MOTS DE LA FIN

Calino est myope.

— C'est bien ennuyeux, la myopie, lui disait un ami.

— Ne m'en parlez pas, surtout à la chasse. Ainsi, l'hiver dernier, n'ai je pas envoyé toute une charge de plomb sur un voisin qui avait un bec de lièvre !

CHRONIQUE LOCALE

Abonnements Remboursables

Tout abonné qui nous fera parvenir cinq abonnements de ses amis ou connaissances, aura son abonnement remboursé. Il n'aura pour cela qu'à nous faire parvenir le montant de quatre abonnements en nous donnant les noms et adresses des cinq abonnés qu'il aura créés. Ces nouveaux abonnés pourront eux aussi jouir de ce même avantage.

Pour faciliter cette propagande nous tiendrons à la disposition des abonnés, qui nous en feront la demande, 8 ou 10 exemplaires du journal (Numéro à paraître).

AVIS

Nos ateliers étant fermés le jour de la Fête nationale, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas Jeudi.

Suppression des Congrégations

Voici la liste des établissements congréganistes situés dans le département du Lot qui viennent d'être supprimés par décret ministériel.

Nous publions ci-dessous l'affiche portant communication de cet arrêté et qui est placardée depuis ce matin dans les communes où sont situés les établissements à fermer.

Fermeture d'Etablissements

Congréganistes enseignants

Exécution de la Loi du 7 juillet 1904

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 10 JUILLET 1904

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Vu la loi du 7 juillet 1904, relative à la suppression de l'enseignement congréganiste et notamment les articles 1 et 3 ainsi conçus :

« Art. 1^{er}. — L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux Congrégations.

» Les Congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans.

» Il en sera de même des congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient, en fait, exclusivement voués à l'enseignement à la date du 1^{er} janvier 1903.

» Les congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être, à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts.

« Art. 3. — Seront fermés dans le délai de dix ans prévu à l'article 1^{er} :

» 1^o — Tout établissement relevant d'une congrégation supprimée par application des paragraphes 2 et 3 de l'article 1^{er} ;

» 2^o — Toute école ou classe annexée à des établissements relevant d'une des congrégations visées par le paragraphe 4 de l'article 1^{er}, sauf exception pour les services scolaires uniquement destinés à des enfants hospitalisés, auxquels il serait impossible, pour des motifs de santé ou autres de fréquenter une école publique.

» La fermeture des établissements et des services scolaires sera effectuée, aux dates fixées pour chacun d'eux, par un arrêté de mise en demeure du Ministre de l'Intérieur, inséré au Journal Officiel. Cet arrêté sera, après cette insertion, notifié dans la forme administrative au supérieur de la congrégation et au directeur de l'établissement, quinze jours au moins avant la fin de l'année scolaire.

» Il sera, en outre, rendu public par l'affichage à la porte de la Mairie des Communes où se trouveront les établissements supprimés.

Vu l'article 6 portant abrogation de l'article 10 du décret du 17 mars 1808 ;

Vu les lois des 24 mai 1825, 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902 ;

Arrête :

Article premier. — Seront fermés, dans un délai qui expirera le 1^{er} octobre 1904, les établissements congréganistes ci-après désignés, situés dans le département du Lot :

Frères des Ecoles Chrétiennes de Paris, rue Oudinot.

Etablissements de Cajarc, St-Céré et Souillac.

Sœurs Clarisses de Gourdon

Etablissement de Gourdon.

Sœurs de St-Joseph (dites de l'Union) de Sainte-Colombe

Etablissement de Sainte-Colombe.

Sœurs Bénédictines de Notre-Dame-du-Cabaire, d'Orléans (Loiret)

Etablissement de Lacapelle-Marival.

Sœurs de l'Enfant Jésus, dites de l'Instruction d'Aurillac (Cantal)
Etablissement d'Espédaillac.
Sœurs Ursulines de Souceyrac
Etablissement de Souceyrac.
Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de St-Céré
Etablissement de St-Céré.
Sœurs de la Charité de Nevers (Nièvre)
Etablissement de Figeac.
Sœurs des Filles de Jésus de Vaylats (Lot)
Etablissement de Bagnac.
Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche (Aveyron)
Etablissement de Forns.
Art. 2. — Seront fermés, dans un délai qui expirera le 1^{er} octobre 1904, les écoles ou classes annexées aux établissements congréganistes du département du Lot ci-après désignés :
Filles de St-Vincent-de-Paul de Paris
Etablissement de Payrac.
Fille de Jésus de Vaylats
Etablissement de Floirac.
Sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire de Gramat (Lot)
Etablissements de Gramat et de Meyronne.
Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche (Aveyron)
Etablissement de Figeac.
Art. 3. — Le Préfet du département du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal Officiel* et affiché à la porte de la Mairie de chacune des communes intéressées.

Fait à Paris, le 10 juillet 1904.

Signé : E. COMBES.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,
HÉLI-DEVALS.

Subvention aux départements

On a distribué à la Chambre un projet de loi portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements pour l'année 1904.

Le Lot figure sur cette liste pour la somme de 53,700 fr.

CAHORS

Peut-être !!!

Le Quercinois ne veut pas faire connaître encore les candidats libéraux qui seront opposés aux candidats du bloc.

C'est par prudence, dit-il, qu'il agit ainsi ; mais il nous prédit que les blocards ne perdront rien pour attendre.

Dans tous les cantons, d'honorables libéraux seront candidats : à Lalbenque, à Lacapelle, à Limogne... et à Cahors peut-être !!!

Ce peut-être !!! nous intrigue : nous voudrions bien être fixés tout de suite ? Voyons ! y aura-t-il des candidats contre MM. Costes et Relhié ? Pas tant de réserve, s. v. p.

Un correspondant nous a fait annoncer dans un de nos derniers numéros, que M. Besse, serait l'adversaire de M. Relhié ; c'est peut-être vrai, mais nous n'avons vu dans aucun journal libéral, confirmation de cette nouvelle.

Le Quercinois se réserve.

Trop poli !!

La politesse de M. l'abbé Viguié est exquise : d'où la sort il ?

Dernièrement, il parlait de loup-cerviers de la presse ministérielle, de journalistes entretenus par le Cabinet.

A notre tour, nous parlâmes de marassins de la presse cléricale, d'entretenus par les couvents.

Dans le numéro de la *Défense* de dimanche M. l'abbé Viguié nous donne une leçon de politesse, et il écrit à notre adresse : « Décidément ce cher com...gène ».

Exquise, n'est-ce pas la politesse de l'abbé Viguié !

L. B.

Distribution des prix

La distribution des prix du collège des jeunes filles, aura lieu le vendredi 22 juillet, à 9 heures du matin, dans la cour du collège, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie.

Au 7^e

M. Burkhard, lieutenant au 7^e, est nommé capitaine et affecté au 80^e d'infanterie (comme officier d'habillement).

Compatriote

Notre compatriote M. Maratuech, sous-intendant militaire de 3^e classe, a été désigné pour la division d'Oran.

Postes et Télégraphes

M. Louis Ibert, de Cahors, est nommé courrier auxiliaire à partir du 1^{er} juillet, en remplacement de M. Bonnet, démissionnaire.

Distinction honorifique

M. Cure, commis principal des postes à Cahors, correspondant de l'As-

sociation Amicale des postes et télégraphes, vient de recevoir la médaille de première classe de la Mutualité que lui a remise M. Bérard, au grand banquet de Périgueux.

La matinée-conférence du cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Dimanche dernier a eu lieu, à la mairie, la matinée-conférence, organisée par le Cercle de la Jeunesse Républicaine laïque.

M. Aillet, le distingué professeur de philosophie au lycée Gambetta, a traité le sujet « La représentation proportionnelle ». Nos lecteurs connaissent vaguement ce projet qui consisterait à faire élire nos représentants au pouvoir, non par des majorités obtenues souvent grâce à la corruption ou aux stratagèmes, mais par des collèges électoraux ayant voix au chapitre d'après la seule importance de la totalité de leurs adhérents. C'est le système adopté de nos jours en Suisse et en Belgique, fonctionnant peut-être de façon un peu rudimentaire, mais donnant des résultats que les législateurs n'ont pas manqué d'apprécier.

Nous n'entrerons pas dans les nombreux détails que nous a donnés M. Aillet. Disons seulement que ce dernier nous a expliqué, avec la plus grande facilité et le meilleur talent, les avantages de certains projets dont le fonctionnement serait, à son avis, l'exacte expression de la volonté et de la souveraineté populaire. Ce serait bien la « Voix du Peuple » défiant cette fois toutes les tentatives de la corruption et de la dictature.

Le conférencier a été vigoureusement applaudi.

Constations la présence de très nombreux jeunes gens, la plupart membre du cercle, et félicitons la section de Cahors qui réussit à grouper de si nombreux adhérents animés des idées humanitaires et laïques. Un avenir prochain nous montrera à quel point sont appréciables ces efforts des amis de la Raison en face des agissements et des prétentions de l'obscurantisme.

Tribunal correctionnel

Audience du 11 juillet 1904

Le tribunal correctionnel a rendu hier son jugement dans le procès en diffamation intenté au Quercinois par MM. Crabol, Nicolai et Péliissi, membres de la Jeunesse laïque.

Le Quercinois est condamné à 100 francs d'amende et 25 francs envers chacun des plaignants.

Il est en outre condamné aux frais et à tous les dépens.

Procès de Presse

La *Dépêche* a relevé appel du jugement rendu lundi dernier, aux termes duquel le tribunal de Cahors se déclare compétent dans le procès en diffamation et injures intenté à ce journal par l'abbé Delrieu, curé de Bretenoux.

Trouvaille

Mlle Marie Vieillescaze, servante chez M. Parazines, à Cabessut, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une petite somme d'argent et un billet de retour du chemin de fer pour Cahors.

Elle le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Echos Parisiens

Comme nous l'avons annoncé dans le courant de Juin, le banquet annuel de la Société amicale des originaires du Lot, a eu lieu dans les salons du Grand Vétour, au Palais Royal. M. Auricoste, directeur de l'*Office colonial*, chevalier de la Légion d'honneur, présidait. Autour de lui étaient venus s'asseoir M. Cocula, très assidu à toutes les fêtes de la société, M. Casagnade, avocat, M. Didier-Pouget, M. Mazellé Albert, M. Victor Cayla, ingénieur agronome, M. Auricoste fils, M. Castagnol, M. Sémirot ; en face, auprès du président de la société, MM. Lapouge, Mespoulet, Massé, Anglade, Boustie, Georges, etc.

Après le dîner, fort bien servi, il a été procédé à l'admission de M. Faurel, commis des ponts et chaussées, de M. Laval, ingénieur civil, de M. Malvy Jean-Louis, avocat à la Cour, Conseiller général du Lot, de M. de Monzie, avocat à la Cour, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique.

M. le D^r Cayla, après avoir présenté les excuses de M. le lieutenant Andrieux, de M. Bourdier, retenu en province par une série de conférences sur l'industrie cotonnière, et qui en qualité de colonial aurait tenu à figurer au banquet présidé par le directeur de l'*Office colonial*, de M. Laval, de M. Margis, de M. Goursat, de M. L. Pons, subitement empêché par la maladie s'est exprimé en ces termes :

Permettez-moi tout d'abord, mon cher Président, de vous remercier d'avoir bien voulu prendre un peu de votre temps si rempli pour venir présider notre banquet.

Depuis longtemps vous étiez marqué dans mon esprit, comme devant occuper un jour cette place, est-ce parce que vous êtes originaire de ce

petit village d'Ussel, voisin de Fages, cette autre commune du canton de Lauzès qui a été le berceau de ma famille, et où en me reportant quarante ans en arrière je pourrais faire revivre bien des souvenirs ? Est-ce plutôt parce que moi-même, très passionné de voyages, je crois en outre à la nécessité de l'expansion coloniale que j'ai bien souvent songé en voyant les nombreux compatriotes végétant misérablement à Paris, qu'il y aurait peut-être moyen pour eux, la plupart travailleurs de la terre, de trouver dans nos colonies à occuper leurs bras ? C'est pour tout cela et pour vos aimables qualités personnelles, qu'il m'avait semblé que vous deviez venir prendre rang parmi les Présidents de notre banquet.

Comme vous le savez, notre société poursuit un triple but : réunir le plus grand nombre de nos compatriotes parisiens, soulager autant que cela lui est possible les infortunes, mettre en valeur et faire connaître les beautés naturelles de notre Quercy. Comme les années précédentes, elle n'a pas failli à son programme. Le bureau s'est toujours fait un devoir de rendre hommage à la mémoire des disparus ; cette année a été particulièrement dure, puisque la Société a eu la douleur de perdre son président d'honneur, notre distingué compatriote, Gustave Larroumet.

Sa mort étant survenue pendant les vacances, alors que presque tous les membres du bureau étaient éloignés de Paris, nous nous sommes faits un devoir avec M. L. Pons, notre secrétaire général, d'aller déposer le 1^{er} novembre, au nom de la Société, une couronne sur sa tombe. Larroumet, vous le savez, avait manifesté le désir d'aller reposer dans le cimetière de Villecrenes, où depuis de longues années dans la toute modeste villa des Peupliers, il venait se refaire des fatigues de la grande ville.

J'avoue que nous n'avons pu nous défendre d'une certaine émotion, en arrivant à ce petit cimetière de village, perdu dans les champs, au milieu de ces tombes où pas un nom n'est à retenir, en songeant que lui qui avait connu toutes les joies, toutes les grâces du succès rapide et inouï, avait manifesté le désir d'aller philosophiquement dormir son dernier sommeil loin de Paris, dans un coin de petit cimetière de village où seuls les vrais amis iraient le voir.

Sa famille a respecté ses volontés, mais vous savez que ses amis ont eu l'idée de lui élever un monument à Paris, que le Comité, qui réunit un grand nombre de noms d'universitaires, de lettrés et d'artistes et où notre président figure, a déjà réuni une grande partie des fonds nécessaires et que son buste figurera sur une stèle au Palais-Royal à côté de celui de Sarcy.

Vous me pardonnerez, j'en suis sûr ces quelques développements, justifiés par la place que Larroumet a occupé parmi nous.

Notre société, comme vous le dira dans un instant, votre trésorier M. Massé est dans une situation pécuniairement satisfaisante, si le nombre de nos sociétaires ne s'est pas sensiblement accru à Paris, j'ai cependant le plaisir de vous annoncer qu'il nous est né un enfant, dans une de nos plus lointaines colonies, en Indo-Chine.

J'ai reçu en effet il y a quelques jours de notre ancien trésorier et ami M. le capitaine de Colomb une longue lettre dans laquelle il me fait part de cet événement. Grâce à lui et à l'activité de quelques compatriotes parmi lesquels M. le colonel Bataille et M. Delfour de Cahors, conducteur des travaux publics au Tonkin, on a pu grouper dans cette seule région vingt-sept noms et il compte en réunir une cinquantaine. Cette section indo-chinoise de la société des originaires du Lot, comprend la Cochinchine, le Tonkin, l'Annam et le Cambodge. Ses statuts sont ceux de la société-mère, elle se réclame de nous, nous lui devons aide et protection. En attendant qu'il me soit permis d'envoyer à notre ami, nos plus chaleureux remerciements pour la bonne action qu'il vient d'accomplir et nos salutations aux membres du bureau de la nouvelle société. M. de Colomb me convie en dernier lieu à organiser une excursion dans ses parages, si vous le voulez bien, nous remettrons à plus tard l'examen de ce projet.

Vous le voyez, donc, mon cher président, qu'il y avait plus encore que je ne l'ai dit au début, place pour un colonial dans notre banquet annuel. Aussi permettez-moi donc de porter votre santé et celle des vôtres, en associant à ce toast notre ami de Colomb, notre ami Didier-Pouget que nous aimons à voir parmi nous et qui est encore plus des nôtres depuis quelques jours, car le Musée de Cahors possède la toile de St-Cirq-Lapopie qui figurait au salon il y a 2 ans.

Qu'il me soit aussi permis d'adresser nos félicitations à notre trésorier M. Massé fait Officier d'académie et à notre ami Eugène Delard, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, dont la comédie (La Cage) vient d'être jouée par l'Odéon.

M. Massé fait ensuite le compte-rendu financier de la société qui est approuvé à l'unanimité.

M. Auricoste prend ensuite la parole.

Permettez-moi, tout d'abord, mes chers compatriotes, de m'excuser d'occuper cette place. Je connais votre société, je n'ignore rien des efforts qu'elle fait pour soulager les infortunes, j'ai lu avec intérêt vos publications, mais j'ai été le moins assidu de tous à vos réunions, aussi lorsque votre aimable président est venu m'offrir la présidence de ce banquet, mon premier mouvement a été de refuser, et sur ses sollicitations j'ai senti que je n'avais aucune bonne raison de refuser cet honneur. Je suis resté très attaché à ma terre natale, je reviens très volontiers dans mon très pauvre village d'Ussel, et ce n'est jamais sans émotion que je revois ce petit coin où tout éveillé pour moi, des souvenirs hélas ! lointains.

Ceci dit, permettez-moi de répondre quelques mots à votre président. Dans son allocution, je lui ai entendu dire, qu'il serait peut-être désirable de voir tous les désertés, tous ceux qui ne trouvant pas à Paris le moyen de vivre vont frapper à la porte de la société, aller vers nos colonies où ils pourraient trouver, comme travailleurs de la terre, à occuper leur activité.

Mon expérience de colonial me permet de déclarer que rien ne serait plus funeste.

Il n'y a rien à faire pour eux dans aucune de nos colonies. Ouvrier terrien, il succomberait sous ces climats inclements, sans une avance et des capitaux que j'estime devoir être au moins de vingt mille francs, il risquerait fort de ne jamais voir le fruit de ses plantations. Elles exigent en effet quatre ou cinq ans au moins avant d'être productives. Je verrai plutôt avec plaisir l'instituteur de nos villages, redonner à nos paysans le goût de la terre en leur faisant sentir les beautés de nos campagnes et combien, à tout considérer, la vie de l'homme des champs est honorable et son travail rémunérateur. Je n'ai qu'un fils dans l'industrie, je crois que si j'en avais un autre, je le dirigerais vers les choses de la terre.

Vous président, nous a rappelé les souvenirs de Larroumet, je l'ai connu au début de sa carrière alors que j'étais sous-principal de collège à Mende, j'avais eu à lui donner quelques conseils qui ont pu avoir quelque influence sur sa vie universitaire et depuis, toutes les fois que les circonstances nous faisaient nous rencontrer, j'éprouvais un grand plaisir à nous revoir.

Voilà bien des paroles mes chers compatriotes, aussi je termine en portant un toast à notre société, à notre Quercy, et en vous assurant de tout mon concours à votre œuvre.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Election du 24

La journée de dimanche a été pour le canton de Castelnau un jour de fête et de promesses.

Notre ami de Monzie a pris contact avec ses électeurs ; et ils ont été charmés les uns des autres.

M. de Monzie a rencontré chez les habitants de Castelnau un accueil cordial, sympathique, prêt à lui faire crédit et confiance et à le juger sur ses actes, un accueil de bon augure.

Et les électeurs de Castelnau ont trouvé dans M. de Monzie un représentant brillant, capable d'écouter ses mandats et de se faire écouter, éloquent, énergique et affable.

On peut dire que M. de Monzie a reçu hier, d'enthousiasme, ses lettres de naturalisation dans le canton de Castelnau ; il n'y est plus un étranger.

Nous donnerons en détail dans notre prochain numéro le compte-rendu analytique de cette journée qui fut heureuse à la fois pour notre ami, pour les électeurs du canton de Castelnau et pour la République.

Calamane

Nous avons eu ces jours derniers la visite de délégués de la Jeunesse catholique qui sont venus entretenir quelques convaincus à l'avance, de la nécessité de prier Dieu que la sainte cause de l'Eglise soit bientôt triomphante.

Le succès de ces jeunes gens n'a pas été très grand, la foule ne les a pas gênés, et les applaudissements ne les ont pas assourdis.

Ils se sont rendus compte que notre population n'entendait guère emboîter le pas derrière la bannière cléricale.

Succès malgré, très maigre qui ne leur a laissé aucun espoir de faire de notre commune un fief cléricale.

Ils sont repartis comme ils étaient venus : seuls. Les républicains de Cala-

mance ont bien ri de ces démonstrations, si chères aux cléricaux de tout acabit.

Lalbenque

Pierrounet for ever. — L'illustre Deltell, entre deux hoquets, a écrit sous la dictée de son chef cléricale la lettre que voici et que, pour bien des raisons, nous aurions pu nous dispenser d'insérer. Nous n'hésitons point cependant à la publier, en dépit des injures qu'elle contient.

Il y a des morts qu'il faut qu'on tue ! En lisant la feuille dont vous êtes le rédacteur en chef on serait tenté de croire que ceux que vous exécutez ne s'en portant que mieux. Cependant les brillantes études que vous avez faites, la haute situation politique que, grâce à une intelligence supérieure, vous avez su vous créer, devraient vous donner une autorité suffisante pour remplir les fonctions si nobles, si élevées, d'exécuteur des hautes œuvres de la coterie à laquelle vous appartenez et que « *Le Journal du Lot* » prétend régenter. Aussi, après avoir exécuté un politicien de mon envergure, serait-il convenable de le laisser reposer en paix. Pourquoi s'acharner après un cadavre ? Cependant à voir l'animosité, la méchanceté avec lesquelles vous me prenez à partie dans tous les numéros de votre si intéressante feuille, j'ose penser quelquefois, je vous l'avoue bien timidement, qu'au lieu de m'avoir exécuté vous m'avez donné plus de force et plus de vie ! Et cependant quand on s'appelle M. Bonnet et que l'on tient la plume avec l'autorité, l'élégance, la noblesse, et que.... Ah ! laissez-moi rire !

Quand on s'appelle M. Bonnet et que l'on s'est donné la noble mission de défendre les républicains intangibles, les vrais, les bons, les purs, ceux dans le genre de M. Guilhem, par exemple, en un mot quand on s'appelle M. Bonnet et que l'on a le monopole du républicanisme, on serait tenté de le croire en vous lisant, et que... Ah ! c'est tordant ! Laissez-moi rire !!!

La nature, si avare, si ingrate envers tant de gens, a été pour vous d'une générosité sans pareille, je le reconnais ; elle vous a doué de toutes les qualités qui font les grands hommes ! les chefs de parti ! Néanmoins je ne vous reconnais pas le droit de porter atteinte à mon honneur ; et quand vous dites que je ne suis pas un homme franc, vous mentez M. Bonnet, que je ne suis pas un homme loyal, vous mentez M. Bonnet, lorsque vous avez le toupet de me traiter de menteur, vous mentez M. Bonnet. Si vous le voulez, nous convoquons un jury d'honneur devant lequel nous mettrons à nu toute notre vie, depuis notre enfance jusqu'à ce jour et nous verrons si vous êtes capable de me donner des points au sujet de la loyauté, de la franchise, de la sincérité. Nous ferons une enquête et nous verrons lequel de nous deux, de moi ou de vous sera le confondu. Ah ! il ne faut pas se laisser aveugler par le caprice et la méchanceté ! Il ne faut pas toujours prendre pour des réalités nos desirs les plus vifs et les plus ardents. Sachez-le bien, je puis passer partout crânement la tête haute ; je n'ai pas, dans toute ma vie un acte, un seul acte à me reprocher et, je mets au défi, vous et votre ou vos correspondants de Lalbenque de prouver le contraire.

A propos de votre ou vos correspondants de Lalbenque, ils ne savent se retrancher, après chaque élocution mensongère qu'ils vous ont donnée, que sous l'anonymat « *Le Journal du Lot* » ! Ils ne savent donc pas écrire ! Peut-être n'osent-ils pas signer les tissus de mensonges que vous leur insérez ? Ont-ils peur ? Quoi qu'il en soit je n'hésite pas à les traiter de vils menteurs et, s'ils ne se font pas connaître, je le dis hautement, ce sont des lâches.

Je n'ajouterais qu'un mot, tous mes votes politiques sont connus et je puis, sans crainte, les comparer aux vôtres et aux votes de vos correspondants.

Je ne voudrais pas vous donner une leçon de politesse, mais la courtoisie la plus élémentaire devrait, ce me semble, vous commander d'envoyer, au malheureux que vous prenez à partie, un exemplaire du numéro où il se trouve en cause.

Sur ce, je vous tire ma révérence, Pierrounet DELTELL, Conseiller municipal.

P. S. — Au moment de clôturer cette lettre, un ami me montre le dernier numéro du « *Journal du Lot* », dans lequel vous dites que sur la proposition de M. Guilhem, le conseil municipal demande que le poste de deuxième adjoint soit rétabli à Lalbenque, c'est un mensonge, c'est sur la proposition de Deltell Pierrou que cette délibération a été prise. C'est encore sur la proposition de Pierrounet, et non, sur la proposition de M. Guilhem que le conseil municipal émet le vœu que les trains express s'arrêtent à Lalbenque.

Du reste, les nombreux citoyens qui assistaient à la réunion l'attestent si besoin en est. Mentir, mentir encore, mentir toujours, telle est la noble devise de votre ou de vos correspondants de Lalbenque. P. D.

Voilà le morceau. En le parcourant, le « ser docteur » boira du lait et rendra hommage à l'esprit spontané (!!!) de son ineffable mitron ! Il semble vraiment qu'en se complétant, en se confondant, ces deux êtres aient pris à cœur de se ridiculiser.

Mais que penser de Pierre Deltell, tenant une plume et écrivant — sans fautes d'orthographe, cette fois — le morceau qu'on vient de lire ! On en rira longtemps à Lalbenque.

Tout cela pour ne rien dire et pour éviter les questions gênantes.

Nous ne permettrons pas à ce faux républicain de donner le change parce qu'il parlera de son honneur privé dont nous n'avons pas à nous occuper. Et point n'est besoin d'un jury d'honneur pour savoir ce que vaut

Pierre Deltell. La question est purement politique ; nous ne la laisserons pas déplacer.

Nous n'avons même pas besoin d'un jury républicain pour juger le différend qui se réduit aux questions suivantes :

Oui ou non, Deltell est-il le soutien avéré et très ancien de la politique réactionnaire et cléricale dont M. Combarieu est le porte-drapeau à Lalbenque ?

Oui ou non, Deltell est-il l'adversaire de tous les républicains du canton et de leurs chefs incontestés ?

Oui ou non, Deltell se dit-il socialiste tout en étant le suppôt de la Réaction ?

Oui ou non, Deltell se dit-il anticlérical tout en soutenant le parti des curés et du « ser docteur » ?

Oui ou non, Deltell, qui se dit libre-penseur a-t-il demandé l'installation du crucifix dans la salle du Conseil municipal ?

Est-ce clair ? Tant que l'illustre Pierrounet n'aura pas répondu à ces questions précises, nous serons en droit de soutenir que sa franchise et sa loyauté politiques n'existent pas...

Et il demeurera acquis que s'il y a un menteur politique, il n'est point au *Journal du Lot*.

Et alors, cherchez le menteur, brave Pierrou. Le « ser docteur » vous aidera ; il est si distingué, si bon, si compatissant !...

LA RÉDACTION.

Fontanes

Terrible accident. — Vendredi soir, un triste accident s'est produit dans notre commune.

M. Loubradou, propriétaire, étant occupé à moissonner, tomba et ne put se relever à temps pour éviter la machine à moissonner qui lui passa sur le corps lui faisant d'horribles blessures.

M. Loubradou eut cependant, après le passage de la machine, la force de se relever et s'asseoir, mais presque aussitôt il succomba à ses blessures.

Il n'était âgé que de 30 ans.

Luzech

Au comité radical. — Samedi dernier, à huit heures du soir, sur la convocation de M. Lapeyrière, président, le comité républicain radical d'action républicaine de la commune de Luzech, s'est réuni dans son local, route de Cayx.

A l'ouverture de la séance, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Le Président présente les nouvelles demandes d'adhésions qui sont adoptées. Le comité compte déjà plus de cent membres et il faut espérer que ce nombre augmentera encore considérablement.

L'ordre du jour appelé la nomination des délégués à la réunion cantonale qui devait avoir lieu le lendemain dimanche. Avant de procéder à cette désignation et conformément aux statuts, le comité est appelé à se prononcer sur le choix du candidat au conseil d'arrondissement que les délégués devront présenter s'il y a lieu, à la réunion cantonale. Le dépouillement du vote au scrutin secret désigne à l'unanimité (moins une voix à M. Pagès et trois bulletins blancs) M. Pons comme candidat au conseil d'arrondissement.

M. Pons remercie le comité de la confiance qu'il vient de lui manifester et l'assure qu'il saura porter haut et ferme le drapeau de la démocratie et défendre avec ardeur les intérêts du canton.

Un projet de règlement intérieur présenté par un membre, sera discuté à la prochaine réunion, car l'heure est tardive ; la séance est levée à onze heures.

Villeséque

Election au Conseil d'arrondissement. — On nous écrit :

Il est visible que la candidature Pons est accueillie avec beaucoup de sympathie dans le parti républicain. Nul doute que cette candidature, essentiellement républicaine, ne réunisse la grande majorité des démocrates du canton qui sauront la faire triompher. On se rappelle encore l'ardeur exceptionnelle que M. Pons déploya il y a trois ans à l'élection au Conseil général en faveur de M. Pagès.

Si le résultat trompa toutes les espérances démocratiques, si le drapeau de la République radicale tomba aux mains d'un candidat qui dut son succès à la Réaction, cela ne fut pas la faute de M. Pons.

Mes mécontentements que le conseiller d'arrondissement avait provoqués parmi ses amis, furent seuls cause de son échec.

Ce conseiller d'arrondissement, dès le premier tour de scrutin, abandonna la lutte ; il eut le tort de ne pas affronter le scrutin de ballottage pour essayer dans un suprême et dernier effort de rallier les troupes républicaines égarées et de réparer dans la mesure du possible le mal qui était fait. M. Pagès ne fit rien, il abandonna ses amis !

Aujourd'hui il sollicite le renouvellement de son mandat ! Il fait sonner bien haut qu'il n'a jamais failli, qu'il n'a pas démérité, qu'il est toujours resté fidèle au drapeau.

Mais les républicains au robuste bon sens, à l'esprit de justice et d'équité qui mettent surtout le principe au dessus de regrettables ambitions et de tristes intrigues, sauront distinguer les alliances étrangères qui sont en train de se former. Ils feront justice de certaines manœuvres et de certains procédés sur lesquels, pour l'intérêt final de la cause républicaine, nous ne voulons pas insister.

Un groupe de républicains.

Nous ajouterons que la candidature de M. Pons est d'autant plus légitime, qu'il y a 3 ans, M. Pagès lui-même promit formellement à M. Pons qu'en raison de son désistement au conseil général, il ne se représenterait plus au conseil d'arrondissement.

M. Pagès a pris cet engagement, aujourd'hui il le refuse de le tenir.

Dans l'intérêt du parti républicain, nous nous contentons de signaler ce fait très grave et nous déclarons que nos sympathies vont droit à M. Pons. Nous répétons cependant que nous éviterons, coûte que coûte, la division dans notre parti et que sur ce point nous désirons en rester là.

Montouq

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris ici, le vote de la loi sur l'enseignement congréganiste, par le Sénat. La congrégation des sœurs de la Miséricorde, dont la maison-mère est à Montouq, se trouve atteinte par cette loi; l'école libre établie ici aura donc à fermer ses portes à la rentrée prochaine, en fait, cet établissement se trouve supprimé, depuis déjà quelques temps, par suite du succès toujours croissant de notre école primaire supérieure de jeunes filles.

Les dames de la Miséricorde étant une congrégation enseignante, la dissolution de cette congrégation devra être prononcée. Déjà des bruits divers circulent sur la destination probable du magnifique établissement qu'elles possèdent ici : nous ne pouvons encore nous en faire l'écho.

Maintenant, peut-être, certaines sœurs pseudo-sécularisées, vont regretter d'avoir, sur des conseils intéressés, quitté la congrégation ; que pourront-elles réclamer lors de la liquidation, puisqu'elles ont prétendu avoir abandonné la congrégation pour pouvoir ouvrir de nouvelles écoles libres ?

Quoi qu'il en soit, félicitons-nous de voir que l'enseignement congréganiste aura bientôt vécu, grâce à l'énergie de M. Combes et de la majorité républicaine du parlement.

St-Matré

Succès scolaire. — Nous avons le plaisir d'annoncer que les jeunes Bley, Courrech Elina, Delbouys, Lespinard, Lasjunies et Mazaré de l'école mixte de St-Matré, présentés à l'examen du certificat d'études primaires dans le canton de Montouq, ont été reçus tous les six.

Nos sincères félicitations à la maîtresse et aux élèves.

Les deux républicains sincères qui ont été battus aux dernières élections municipales, pour avoir soutenu notre sympathique et dévouée institutrice sont noblement vengés par le succès que cette dernière vient de remporter.

Que pensent aujourd'hui les pères de famille qui l'an dernier se rendirent à Cahors en compagnie de M. le maire pour protester contre la nomination d'une institutrice ? Ils doivent sans doute le regretter car ils ont pu constater que Mlle Bénédicte, s'occupe avec un soin très jaloux des enfants de son école.

Un père de famille.

Puy-l'Évêque

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro le programme du Comice agricole du 27 août.

Cours

Il y a quelques jours, un chien enragé mordit une dizaine de ses congénères à St-Michel, commune de Cours.

M. le maire prit un arrêté interdisant la circulation des chiens.

Un grand nombre de propriétaires se sont conformés à la décision prise ; mais quelques-uns n'en ont pas tenu compte ; le chien d'un de ces derniers vient de mordre deux fillettes d'une douzaine d'années, et demeurant, en qualité de bergères à St-Michel ; elles sont parties le 10 juillet au soir pour Paris.

Crégols

Dimanche dernier notre conseiller général, M. Ernest Talou, est venu à Crégols pour rendre compte de son mandat. Il était attendu à la gare de St-Cirq-Lapopie par M. Garrigues Amédée, maire de Tour-de-Faure et Garrigues, Firmin conseiller radical de notre commune.

On se dirige à pas lents vers le bac de Crégols ; je dis à pas lents, car M. Talou est obligé de s'arrêter de temps en temps pour serrer la main à un grand nombre de braves propriétaires qui viennent exprimer leur confiance et leur attachement à notre vaillant conseiller général.

Arrivé au bac, une surprise nous attend ; la commune de Crégols, qui jusqu'ici avait été si rebelle aux idées démocratiques, semble avoir pris un nouvel essor ; nous rencontrons M. Parra, maire, suivi de la jeunesse, drapeau en tête, qui viennent saluer le vaillant démocrate.

Le jeune Delsouc s'avance vers M. Talou et après lui avoir offert un bouquet prononce les paroles suivantes :

MONSIEUR ERNEST TALOU,

Je ne suis pas assez éloquent pour vous exprimer tout le plaisir que nous ressentons de vous voir parmi nous ; je vous dirai donc simplement : Merci, Monsieur, de votre gracieuse visite, soyez le bienvenu.

Votre modération jointe à votre fermeté a vaincu les défaillances et ramené dans la bonne voie les égarés.

Aux heures de lutte vous avez combattu à armes loyales et courtoises, laissant à d'autres le mensonge, l'outrage, la calomnie ; et le bon sens public vous a donné raison.

Le trône de la République c'est le suffrage universel.

Le flambeau de la vérité à la main, elle éclaire le monde ? Elle est indestructible, car un peuple qui s'est chauffé à ses rayons bienfaisants a conquis sa force et sa dignité. Non la France n'admet plus de maître, elle veut être la libre maîtresse de ses destinées.

Nous nous unirons, nous serons nos rangs, nous marcherons avec vous d'un pas ferme vers le but à atteindre, c'est-à-dire le perfectionnement de la société actuelle. Nous voulons, comme vous le voulez, comme le veut votre digne père, l'application progressive de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité !

Cette devise, démentée par les hypocrites faisait trembler nos pères. Qu'a-t-il fallu pour les vaincre ? les démasquer.

Aujourd'hui le peuple est trop éclairé, trop instruit, trop intelligent pour ne pas comprendre leur tactique, pour ne pas lire dans leur jeu, pour se laisser tromper encore.

Nos amis sont ceux qui veulent : l'allègement des charges excessives qui pèsent sur l'agriculture, les retraites ouvrières, la liberté de conscience, le service militaire de deux ans pour tous, l'impôt sur le revenu, l'enseignement laïque, l'organisation et le développement du crédit agricole, l'amélioration du sort des petits employés, en un mot, nos amis sont ceux qui votent les lois démocratiques et nos ennemis ceux qui les repoussent.

Votre illustre père a toujours bien voté ; il a toujours défendu la bonne cause, et déjà vos votes au Conseil général nous sont une garantie que vous marcherez dans la même voie.

Dans ce cas vous pouvez toujours compter sur le concours dévoué de la jeunesse de Crégols.

En attendant nous vous souhaitons ardemment que votre nom sorte triomphant des urnes le 31 juillet prochain.

Vive Monsieur Ernest Talou !
Vive le ministère Combes !
Vive Monsieur Loubet !
Vive la République !

M. Talou remercie la jeunesse de Crégols de son attitude républicaine, puis le cortège se forme pour se rendre à la mairie, car c'est là que M. Talou doit rendre compte de son mandat.

La mairie est trop petite pour recevoir la population qui se presse autour du sympathique conseiller général, on doit avoir recours à la maison d'école.

M. Talou, pendant près d'une heure, a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole, développant tour à tour la liberté de conscience, l'enseignement laïque et les diverses réformes attendues par notre population rurale.

Son discours a été à plusieurs reprises hâché par des salves d'applaudissements.

Un électeur propose l'ordre du jour suivant qui est voté par acclamation :

« Les électeurs de la commune de Crégols après avoir entendu les franchises et loyales déclarations de M. Talou, s'engagent à soutenir sa candidature et lui assurent leur entière reconnaissance ».

La séance est levée aux cris de vive M. Talou ! vive la République !

M. Talou se rend chez quelques amis intimes, notamment chez M. Fraysse, un vétéran démocrate.

C'est à 11 h. 30, il est temps de quitter cette bonne population de Crégols pour se rendre à un banquet intime offert par M. Garrigues, maire de Tour-de-Faure et auquel assiste le conseil municipal de la dite commune.

M. Talou n'aura certainement pas de concurrent.

Tour-de-Faure

Dimanche dernier M. Talou, conseiller général, est arrivé dans notre commune. Il était attendu par notre municipalité qui lui offrait un déjeuner intime chez Mme Escrouzailles.

A 3 heures doit avoir lieu une réunion à la mairie ; on pourrait s'oublier à table, car lorsque M. Talou se trouve avec des démocrates, comme les membres de notre conseil municipal, le temps passe rapidement, mais voilà qu'à trois heures un orchestre composé de quatre musiciens joue la *Marseillaise* et rappelle à M. Talou que l'heure est venue d'aller rendre compte de son mandat à notre vaillante population. On se rend à la mairie, drapeau et musique en tête.

La foule est compacte ; tout le monde, femmes et enfants veulent applaudir notre parrain. Car n'oublions pas que M. Talou est le parrain de notre commune.

A l'arrivée à la mairie, le jeune Marcenac s'avance et après avoir offert un beau bouquet à M. Talou prononce les paroles suivantes :

MONSIEUR TALOU,

Au moment où la jeunesse laïque s'organise dans toutes les parties de la France pour mener le bon combat contre les ennemis de la démocratie, les jeunes gens de Tour-de-Faure sont heureux de vous souhaiter la bienvenue en leur nom personnel et au nom de la population si républicaine de notre commune. Vous savez, Monsieur Talou, combien

nous sommes attachés à la forme républicaine, à votre personne, à nos chefs aussi sympathiques que dévoués ; aussi sans être ténébreux, nous pouvons affirmer que votre nom sortira triomphant des urnes, le 31 juillet.

Notre attachement s'adresse sans doute à votre personne, mais surtout aux principes que vous défendez. Nos félicitations, nos remerciements vont à l'homme serviable, au républicain sincère que vous avez toujours été et que vous serez toujours.

En terminant nous disons :
Toujours plus de justice toujours plus de progrès dans la République Démocratique et laïque.

M. Talou remercie la jeunesse de Tour-de-Faure et puis, avec le talent qu'on lui connaît rend compte de son mandat.

L'enthousiasme est indescriptible, tout le monde applaudit les paroles de notre sympathique conseiller général.

La séance est levée aux cris de :

Vive M. Talou ! Vive la République !

Puis M. Talou se rend chez quelques amis intimes, mais l'heure du départ va sonner, la musique se trouve à la gare accompagnée d'un grand d'électeurs qui tiennent à serrer, encore une fois, la main du vaillant démocrate. Le train s'ébranle aux échos de la *Marseillaise* et aux cris de :

Vive Talou ! Vive la République !

Le soir grand bal qui s'est prolongé jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

La lutte s'annonce comme très vive dans le canton. Mais on ne croit pas au succès du candidat imposé.

Les électeurs semblent en avoir assez de cet autoritarisme sectaire qui exclut, dans certaines communes, les concours précieux de démocrates sincères et indiscutés, uniquement parce que ces démocrates sont et veulent rester indépendants.

— Quoi qu'il en soit, nous ne désirons, ici, que le succès du drapeau et c'est pourquoi nous ne pouvons insérer certains articles par trop vifs pour tel ou tel candidat.

Nous ne faillirons pas à notre devoir cependant et donnerons en temps voulu, notre opinion aux électeurs ; pour l'instant, nous nous bornons à constater le mécontentement général provoqué par les manœuvres blâmables et trop visibles des puissants du jour.

Carayac

Piqure de mouche. — La jeune P... en allant conduire les bœufs à l'abreuvoir, a été piquée par une grosse mouche, à l'œil gauche. Deux ou trois heures après, la douleur occasionnée par cette piqure étant de plus en plus vive, on a examiné l'œil et on y a aperçu de petits vers.

Des soins immédiats furent donnés au jeune enfant.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 9 juillet :

Contributions indirectes, Auguste Bladou, 35 ans, d'Anglars, est condamné à six jours de prison et 500 fr. d'amende, pour fabrication d'allumettes de contrebande.

— Hilariou Cadiergues, 22 ans, d'Espéroux, un mois de prison pour vol de moutons.

— Jean Mashou, 30 ans, de Durbans, 10 fr. d'amende (loi Bérenger), pour infraction à loi électorale.

— L'affaire Delrieu, curé de Bretonoux, contre M. Couderc, de Marcihac, et le journal *l'Union Républicaine*, est ensuite appelée, (injures publiques proferées contre M. Delrieu) M. Couderc est condamné à 25 fr. d'amende, et M. Pignères, directeur du journal, à 16 fr. solidairement aux dépens et à 2 fr. de dommages et intérêts. Ils bénéficient tous les deux de la loi Bérenger.

Fête de quartier. — Les jeunes gens des rues Gambetta, qui Legendre, places de la Raison, St-Sauveur et de l'Estang, organisent de brillantes fêtes pour le dimanche 24 juillet.

Cercle de la Jeunesse Laïque. — Plusieurs jeunes gens vont fonder dans notre ville un Cercle qui prendra pour titre : Cercle de la jeunesse laïque. Une réunion préparatoire aura lieu incessamment à la mairie, afin d'en élaborer les statuts. Ne pourront faire partie de cette Société que les jeunes gens âgés de seize ans moins.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

PROFIL GOURDONNAIS
M. CABANÈS — PREMIER ADJOINT
PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Qui ne connaît en France, M. Cabanès ; son nom s'étale, en exercice, dans les cafés « select » autour d'une bouteille d'eau-de-noix.

C'est l'inventeur de l'eau-de-noix. Vive M. Cabanès ! Ce vieillard encore jeune malgré ses quatre-vingts printemps vit sur le piédestal que lui fit son invention. La satisfaction d'une existence glorieuse transparaît sur son visage ; elle allège le poids des ans.

Les solitaires respectueux de ses ex-

ploits pharmaceutiques vous diront : pour quoi diantre M. Cabanès s'est-il mis dans la politique. Les hommes célèbres ont-ils besoin, pour se grandir des intrigues dont se servent les envieux du pouvoir ?

Je répondrai aux solitaires que M. Cabanès est un politicien... réservé ; il s'est contenté de politique municipale, et personne que je sache, ne connaît ses opinions sur les grands problèmes à l'ordre du jour. En a-t-il des opinions ?

Lorsqu'on a fait de si bonne eau-de-noix il est bien permis de n'en pas avoir.

Et puis, l'empressement avec lequel il a servi tous les gouvernements, depuis l'Empire jusqu'au consulat de M. Combes, en passant par la douce suprématie de M. Méline, pourrait n'être que le masque habile d'un machiavélisme ténébreux.

Les pharmaciens se ressemblent, que diable ! Affaire de corporation. Si M. Cabanès est le glorieux cousin de feu M. Homais, il doit connaître comme lui la soumission fidèle aux représentants de l'autorité, quels qu'ils soient....

Lorsque le Ministre de la marine passa par notre ville, il but presque à lui seul une bouteille d'eau-de-noix Cabanès. Ce fut l'apothéose de M. le premier adjoint, et l'imagine que, rentré le soir dans sa pharmacie, M. Cabanès se demandait comment cet homme si bienveillant s'était fait tant d'ennemis.

MM. Chaumet et de Lanessan, voire M. Doumer, n'aimeraient-ils pas l'eau-de-noix Cabanès ?

LUC.

Le Vigan

Conférence. — Une belle et bonne conférence a été donnée, dimanche dernier de 4 à 6 heures de l'après-midi, à la mairie du Vigan (près Gourdon) par M. Contie, sur le but et l'œuvre des Prévoyants de l'Avenir.

M. Contie était entouré de MM. Prat, président de la section de Gourdon des Prévoyants, Boudou, président du Conseil de surveillance, Peyrègue, membre du bureau, caissier à la Recette des Finances.

M. de Camy, maire du Vigan, président et aimablement présenté le Conférencier.

Beaucoup de monde ; l'orateur a été très écouté.

Relevons cet hommage rendu à notre illustre compatriote Léon Gambetta ; rappelant les liens d'amitié qui existaient entre la famille de M. de Camy et le grand républicain M. Contie, se reportant à 1880, l'a salué comme un ancêtre des mutualistes.

« Une année encore, la grande parole de Gambetta, du haut de la Tribune française, soulevait la France comme un seul cœur, et faisait se tourner vers la nation vaincue les regards du monde attentif. Sous le poids des souffrances récentes de la guerre, les énergies étaient surexcitées ; les esprits fiévreux continuellement sollicités par l'effort à accomplir étaient capables de grandes choses. Un travail profond s'accomplissait dans toute la substance du pays : L'avenir de la France s'éclaircissait, se décidait, dans ces années d'angoisse patriotique, sous la poussée bienfaisante de la pensée du tribun éclatant en une éloquence majestueuse » comme la voix de la vaste humanité »

Il rappelle les rapides progrès accomplis par la section de Gourdon, malgré les difficultés rencontrées et la propagande de quelques égarés.

Et il a terminé par ces belles paroles à l'adresse des Prévoyants de l'Avenir. « C'est une légion d'honnêtes gens ». Belle conférence qui a obtenu beaucoup de succès.

Martel

Nous sommes heureux d'annoncer à tous les amis de l'école laïque de Martel que, sur l'intervention de M. Laverdet, M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à M. L.-J. Malvy, Conseiller général, secrétaire de M. O. Pelletan la lettre suivante :

Monsieur le Chef de Cabinet, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'un emploi d'adjointe à l'école publique de filles de la commune de Martel (Lot).

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver la délibération prise par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire en faveur de ce projet.

Agrez, Monsieur le Chef de Cabinet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Le Chef de Cabinet
de MONZIE

Nous remercions M. Laverdet de ses démarches qui ont si heureusement abouti : les électeurs républicains Martelais s'en souviendront.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE
RICQLES
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Goutte, Maux de Tête, Estomac, Indigestions, Cholérine
EXCELLENT pour les DENTS et TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLES

Bibliographie

Fidèle à son programme de mettre de la bonne et saine littérature à la portée de tous, les « Lectures de la Semaine » publient dans son numéro du 9 juillet, *La Pâquerette*, le premier d'une série de contes inédits, écrits tout spécialement pour son public, par Georges d'Esparès, l'écrivain universellement réputé dont le talent rallie toutes les admirations et captive tous les intérêts. Trente-deux pages de textes inédits, plus de trente illustrations spéciales et la suite de *Blanche contre Jaunes*, le nouveau grand roman de Pierre Maël, d'une poignante actualité, sur la guerre Russo-Japonaise, complètent un ensemble vraiment unique pour son prix minime de 15 centimes.

Il est adressé franco un numéro spécimen à toute personne qui envoie simplement sa carte de visite, sous bande affranchie à un centime, à M. le chef du service des spécimens, « Lectures de la Semaine », Librairie Générale, 1, rue Dante, Paris (7^e).

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; MASON et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1024, du 9 juillet 1904.

La locomotive à vapeur la plus rapide du monde, par L. Ramakers. — L'agrandissement apparent des astres à l'horizon, par le Dr L. Laloy. — Chloroforme et insolation, par Francis Marre. — Le puits artésien de Carrière-sous-Poisy, par Lucien Fournier. — Euphorbe et euphorbiacées, par Léon Deyrien. — L'écrin jaune en photographie, par G. Mareschal. — Les glycines au Japon, par Albert Maumene. — La sécheresse de l'air, par J. R. Plumondon. — Essences d'aspic et de lavande, par Jacques Boyer. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 juillet 1904, par Ch. de Villedeuil. — L'anistème, par J. F. Gall.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Revue Forézienne et Vellave

Le numéro de juillet de la *Revue Forézienne et Vellave*, qui commence le tome 2 de l'année 1904, poursuit nettement l'exécution du programme qu'elle s'est tracé pour répondre aux critiques qui lui sont adressées tous les jours, d'être trop régionale ou pas assez régionale.

Elle est régionale en ce sens qu'elle crée un centre littéraire du Forez et du Velay et consacre la moitié de ses pages aux faits littéraires et économiques de cette région ; elle est générale en ce qu'elle publie tout ce qui peut intéresser des esprits cultivés.

Voici le sommaire de sa partie générale : La Pédagogie de Maurice Barrès. Pierre Messiani. L'Invincible Espoir (poésie), Pierre de Bouchaud.

La Grande Fauchouse, Dr Fernand Barbary.

Une heure de lecture, Cardeline. Les explosifs modernes, Wolfram. Causerie dramatique, J. Crépet. Courrier de Paris et d'ailleurs, Poinssot et Normandy.

et le sommaire de sa partie régionale : Jules Janin, J. Ernest-Charles. Un litérateur du Velay : Le Docteur Pierre Boyer, Ulysse Rouchon. Etudes historiques sur le Forez : Les Noës, J. Prajoux.

La vie à Saint-Etienne, Ch. Gillier. Le Congrès archéologique au Puy. Le Peintre Mignen, A. d'Amman. Modes féminines, Mousseline. Critique littéraire.

Revue financière, Pascal Forest, celui de ses illustrations :

Hors texte : Mgr Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. — La Meije (3.987 mètres), vue de l'église de Chazallet. — Explosion de torpille en mer. — Exposition des Beaux-Arts à Saint-Etienne.

Dans le texte : Néronde (Loire). — M. Pierre Boyer.

Il n'est pas possible de donner, en province, des articles plus intéressants, plus variés, sous les signatures les plus autorisées (100 pages de textes illustrés).

Un numéro spécimen gratuit est adressé à qui le demande, rue Gérentet, 12, à Saint-Etienne.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT et ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR et ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

BÉNÉFICES REALISÉS

PENDANT LE MOIS DE JUIN 1904

Opérations de bourse en participation. — Méthode raisonnée (33^e année)

Groupes de 5.000 francs. — Paris de 100 francs

Bénéfices par groupes de 5.000 francs

Groupe RENTE 1.201 fr. 15, soit 24 02 pour cent

EXTÉRIEURE 10.916 55 « 218 35 «

RIO 824 55 « 16 50 «

Demandez la preuve ainsi que les résultats obtenus depuis un an, à la Dépêche Financière 33^e Année

114, rue de Provence, Paris

Brochure gratuite

MOYEN DE GAGNER BEAUCOUP D'ARGENT AVEC UNE PETITE SOMME

Franco à l'essai. — Spécimen des
MONTRES
et BIJOUX
LIBRAIRIE TRIBAUDEAU
à BOURG-EN-BRESE
Librairie Tribaudeau à BESANCON
Librairie Tribaudeau à LYON
Librairie Tribaudeau à NANTES
Librairie Tribaudeau à PARIS
Librairie Tribaudeau à STRASBOURG
Librairie Tribaudeau à TOULOUSE
Librairie Tribaudeau à VALENCIENNES
Librairie Tribaudeau à YVERDON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Agence de Cahors

Bureau à Souillac les vendredis
et jours de foire.

CANAL DE PANAMA

La Société Générale se charge de la production des titres et de l'encaissement des répartitions et la liquidation de la Compagnie Universelle du Canal de Panama.

La Société Générale, agence de Cahors, rappelle en même temps qu'elle est pourvue d'un service de

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

à partir de 5 fr. par mois et 40 fr. par an.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement du 8 juillet courant, le tribunal a fixé au 5 novembre 1904 la date à laquelle le sieur VALET, coiffeur à Cahors, boulevard Gambetta, a cessé ses paiements.

Pour extrait :
Le Greffier,
A. POULVEREL.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 98 05

3 Jouissance 1^{er} juil. 1904 tme 98 05

3 0/0 amor. Der. an. 1903, cpt 98 35

3 Jouiss. 16 juillet 1904... tme ..

Banque de France.....cpt 3810 ..

Action nom. jouiss. 27 juin tme ..

Banque de Paris.....cpt 1120 ..

50

VOITURES de LOUAGE

M. PIERRE GUITARD
11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS
Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour Mariages, Soirées, Visites, etc.

Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile ou chez **M^{lle} Euphrasie IMBERT** dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

| De Paris à Toulouse par Cahors | | | | | De Toulouse à Paris par Cahors | | | | | De Cahors à Libos | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|----------|----------|---------|----------|--------------------------------|----------|---------|---------|--------------------|-------------------|---------|---------|----------|-----------|---------|----------|---------|------------------|----------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|---------|---|---|---|
| 17 | | 5 (1) | | 23 (3) | | 35 | | 1125 | | 42 (4) | | 16 (2) | | 1140-1128 | | 1132 (*) | | 4 | | 1126 | | 1136 | | 40 | | | | | |
| EXPRESS. | EXPRESS. | EXPRESS. | DIRECT. | OMNIBUS | EXPRESS. | EXPRESS. | DIRECT. | OMNIBUS | EXPRESS. | EXPRESS. | OMNIBUS | DIRECT. | EXPRESS. | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS | EXPRESS. | EXPRESS. | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS | EXPRESS. | EXPRESS. | OMNIBUS | | | |
| PARIS (Aust.)... départ... | 3 30 | 10 31 | 9 12 s. | 11 14 s. | — | — | — | — | TOULOUSE d. | 1 30 s. | 2 43 s. | 3 18 s. | 5 45 s. | 8 40 s. | — | — | — | CAHORS. — dép. | 6 50 | 7 28 | 12 40 | 7 14 | — | — | — | — | | | |
| LIMOGES... départ... | 3 34 | 4 40 | 3 20 | 9 20 | — | — | — | — | MONTAUBAN d. | 1 49 | 3 37 | 4 32 | 7 30 | 9 31 | — | — | — | Donelle (Arrêt) | 6 30 | 8 9 | 1 14 | 7 26 | — | — | — | — | — | | |
| BRIVE... départ... | 6 35 | 6 33 | 4 52 | 12 27 | — | — | — | — | CAUSSADE | — | 4 1 | 5 20 | 8 11 | 9 53 | — | — | — | Lezoch | 6 36 | 8 20 | 1 20 | 7 32 | — | — | — | — | — | | |
| Gignac-Crossensac... départ... | 7 20 | 7 1 | — | — | — | — | — | — | Lalbenque | — | — | 6 9 | 8 52 | — | — | — | — | Castelfranc | 6 49 | 8 46 | 1 32 | 7 46 | — | — | — | — | — | | |
| SOULLAC... arrivée... | 7 40 | 7 39 | 5 35 | 2 7 | 7 18 | — | — | — | Cieurae | — | — | 6 19 | 9 1 | — | — | — | — | Prayssac (Arrêt) | 6 52 | — | 1 35 | 7 49 | — | — | — | — | — | | |
| CAZOULÈS... départ... | 7 53 | — | — | — | 8 30 | — | — | — | Sept-Ponts | 2 45 | 4 38 | 6 42 | 9 21 | 10 30 | — | — | — | Puy-l'Evêque | 7 1 | 9 11 | 1 43 | 8 1 | — | — | — | — | — | | |
| Lamothe-Fénelon | 8 9 | — | — | — | 8 37 | — | — | — | CAHORS. — arr. | 2 49 | 4 49 | 6 52 | — | 10 36 | — | — | — | Duravel | 7 8 | 9 25 | 1 50 | 8 8 | — | — | — | — | — | | |
| NOZAC | 8 19 | — | — | — | 8 37 | — | — | — | Espeyre | — | — | 7 5 | — | — | — | — | — | Soturac-Touzac | 7 16 | 9 37 | 1 58 | 8 16 | — | — | — | — | — | | |
| GOURDON | 8 31 | 8 8 | 6 2 | 2 56 | 8 30 | — | — | — | St-Denis-Catus | — | — | 7 19 | — | — | — | — | — | Fumel | 7 25 | 10 2 | 2 7 | 8 27 | — | — | — | — | — | | |
| Puy-brun | 8 40 | — | — | 3 5 | 8 30 | — | — | — | Thézac-Peyril | — | — | 7 33 | — | — | — | — | — | LIBOS | 7 31 | 10 9 | 2 13 | 8 33 | — | — | — | — | — | | |
| Port-de-Gagnac | 8 51 | — | — | 3 16 | 8 30 | — | — | — | Dégagnac | — | — | 7 42 | — | — | — | — | — | PARIS | 11 16 | — | 4 14 | 8 23 | — | — | — | — | — | | |
| Laval-de-Cère | 9 2 | — | — | 3 27 | 8 30 | — | — | — | Saint-Clair | — | — | 7 52 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 9 13 | — | — | 3 38 | 8 30 | — | — | — | GOURDON | — | 5 31 | 8 7 | — | 11 19 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 9 22 | — | — | 3 47 | 8 30 | — | — | — | CAZOULÈS | — | — | 8 16 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 9 31 | — | — | 3 57 | 8 30 | — | — | — | Lamothe-Fénelon | — | — | 8 25 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 9 42 | — | — | 4 7 | 8 30 | — | — | — | CAZOULÈS | — | — | 8 37 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 9 51 | — | — | 4 16 | 8 30 | — | — | — | SOULLAC | — | — | 8 38 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 10 5 | — | — | 4 26 | 8 30 | — | — | — | CAHORS. — arr. | — | — | 8 46 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 10 12 | — | — | 4 32 | 8 30 | — | — | — | BRIVE | — | — | 8 51 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 10 45 | — | — | 4 40 | 8 30 | — | — | — | PARIS (Aust.) arr. | — | — | 9 21 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 10 55 | — | — | 4 48 | 8 30 | — | — | — | TOULOUSE | — | — | 9 56 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Port-de-Gagnac | 11 19 | — | — | 4 55 | 8 30 | — | — | — | TOULOUSE | — | — | 11 51 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Port-de-Gagnac | 12 13 | — | — | 5 3 | 8 30 | — | — | — | TOULOUSE | — | — | 11 51 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

